

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2020

Présents : BACHEVILLIER Stéphane, BAYLE-DUFRECHOU Nelly, CAUDRON Laurence, COUSSE Christophe, DEJARDIN Magali, LAFFORGUE Alain, LARROZE Gisèle, MERLE Karine, RAYMOND Régis, SIOUTAC Gilbert

Absent excusé : ROQUES Michel

Date de convocation :

Ordre du jour :

1. Délibération sur le pacte de gouvernance avec la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges
2. Achat d'un ordinateur portable.
3. Questions diverses

Secrétaire de séance : BAYLE-DUFRECHOU Nelly

La séance est ouverte à 21 heures 00

1/ PACTE DE GOUVERNANCE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES (délibération n° 30/2020)

Vu la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 qui introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI dont elles sont membres.

Vu l'article L. 5211-11-2 du CGCT,

Vu le débat qui s'est tenu le 29 septembre 2020 au terme duquel le Conseil de communauté s'est prononcé favorablement sur l'intérêt d'élaborer, et le cas échéant adopter, un pacte de gouvernance,

Vu le projet de pacte de gouvernance transmis par la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable sur la mise en place d'un pacte de gouvernance tel que proposé, entre la Communauté de communes et la commune de Lilhac

- **AUTORISE** les délégués communautaires représentant la commune, à adopter ledit pacte de gouvernance à l'occasion d'un prochain conseil de communauté.

Votants : 10: POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

2/ ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE (délibération n°31/2020)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement de l'ordinateur portable de la Mairie.

En effet l'ordinateur portable actuel est en panne et il n'est pas réparable.

A cet effet, il présente à l'assemblée plusieurs devis établis par des fournisseurs de matériel informatique.

Il demande au Conseil de se prononcer sur cette question.

Entendu l'exposé et, après en avoir délibéré, Le Conseil,

- **DECIDE** de l'acquisition d'un ordinateur portable de marque LENOVO auprès de l'entreprise ORDI NELLY.COM, située à BOULOGNE SUR GESSE, pour un montant HT de 499.17 € ;
- **PREVOIT** la dépense correspondante au chapitre 21 du budget primitif 2020,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Votants : 10: POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

03/ QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Les membres présents ont signé le registre :

BACHEVILLIER Stéphane	BAYLE-DUFRECHOU Nelly	CAUDRON Laurence	COUSSE Christophe
DEJARDIN Magali	LAFFORGUE Alain	LARROZE Gisèle	MERLE Karine
RAYMOND Régis	ROQUES Michel	Le Maire, SIOUTAC Gilbert	
	Absent		

